

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 21 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 14 mai 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	52
Votants :	56
Pour :	56
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Nadine ÉLOI, Roland MOULINIER, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, René GAILLARD représente Claude SAUTIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Claude de FLEURIEU, Gérard MERCIER, Jean-Michel LAGORSE, Pierre AUGUSTE, Olivier ROUZIER donne pouvoir à Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bernard DURAND, Camille GERAUD, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Dominique DURAND,

SECRÉTAIRE : M. Didier CLERJOUX

OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Indemnités de fonction

Vu les articles L5211-12 et R5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire en date du 22 avril 2014 constatant l'élection du Président et de 10 Vice-Présidents.
Vu l'exercice effectif des fonctions attribuées aux Vice-Présidents,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
Considérant le taux maximum d'indemnité qui dépend de la strate démographique à laquelle appartient la Communauté de Communes fixé par la loi.

Considérant que pour une communauté de communes de 23 695 habitants, le taux maximum de l'indemnité du président en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 67,5%,

Considérant que pour une communauté de communes de 23 695 habitants, le taux maximum de l'indemnité d'un vice-président en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 24,73%,

Monsieur le Président propose aux délégués communautaires de fixer le taux de l'indemnité du président et des vice-présidents à 50% du taux maximum prévu par la loi.

Les taux des indemnités seraient fixés à :

- Président : 33,75% de l'indice 1015
- Vice-Président : 12,365% de l'indice 1015 dans la limite de 10 vice-présidents.

Monsieur le Président propose de délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE, avec effet au 23 avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des vice-présidents comme suit :

- **Président** : 33,75% de l'indice 1015
- **Chaque vice-président** : 12,365% de l'indice 1015.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget intercommunal.

Certifié exécutoire

le :

Reçu en Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré au siège les jours,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à

TERRASSON-LAVILLEDIEU

le 23 mai 2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.